

## PRÉAVIS N°97/26 au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.- au préavis n°12/22 pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare**

## CONSEIL COMMUNAL DU 3 février 2026

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 janvier 2026 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Cette séance a donné lieu à un premier rapport qui demandait le refus de ce préavis.

La COGEFIN s'est ensuite réunie à nouveau en compagnie de Mme Carole Pico, Syndique, M. Félix Stürner, Municipal et de M. Armend Imeri, Secrétaire municipal, le 26 janvier 2026. La COGEFIN remercie ces trois personnes de leur disponibilité et d'avoir répondu très clairement aux questions posées.

La Municipalité sollicite un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.- afin de poursuivre et finaliser les études relatives au réaménagement de l'interface multimodale de la gare. Ce montant vient s'ajouter au premier crédit d'étude de CHF 435'000.- accordé dans le cadre du préavis n°12/22 voté par le Conseil communal en mai 2022.

La Municipalité juge ce complément nécessaire afin de garantir la continuité des études et intégrer de nouveaux éléments, notamment liés au projet CFF Moudon 2.0, au projet Moudon Agripôle, ainsi qu'aux exigences techniques supplémentaires du canton et des CFF.

Par ailleurs et pour information, il subsiste un montant de CHF 40'000.- provenant du crédit d'étude initial de 2022, ce dernier sera intégralement utilisé.

**Incidences financières**

Conformément aux normes comptables MCH2, cet investissement est comptabilisé comme une « Immobilisation incorporelle » et son amortissement s'effectuera sur 10 ans, soit CHF 25'000.- par an.

Selon les normes financières du canton, au minimum 80 % des investissements doivent être autofinancés, le solde pouvant être couvert par l'emprunt.

Par conséquent, la répartition est la suivante :

o Coût total de l'étude complémentaire	:	CHF 250'000.-
o Fonds propres (80%)	:	CHF 200'000.-
o Fonds étrangers (20%)	:	CHF 50'000.-

Les intérêts, estimés à 2 % sur les fonds empruntés, devraient s'élever à CHF 950.- la première année, pour un total d'environ CHF 5'000.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

## **Subvention**

Comme indiqué dans le préavis n° 12/22, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) cofinance une partie des études dans le cadre de la stratégie cantonale sur les interfaces de transport. Le crédit complémentaire demandé s'inscrit dans ce cadre et une part des coûts fera l'objet d'une subvention, dont le montant exact sera déterminé en fin de projet en concertation avec le canton.

À la date de l'audition, les liquidités communales s'élèvent à CHF 2'312'000.- et la dette communale à CHF 10,32 millions.

## **Conclusion**

A la lumière des compléments d'information obtenus lors de cette dernière réunion, les membres de la COGEFIN retirent le premier rapport du 21 janvier 2026 et vous recommandent d'accepter ce préavis tel quel.

C'est pourquoi, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

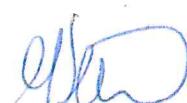
## **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité n° 97/26 ;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

- 1. accorde un crédit d'étude complémentaire au préavis 12/22 au maximum de CHF 250'000.- TTC pour la poursuite de la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare, dont à déduire les subventions cantonales et toutes autres participations éventuelles de tiers.**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans.**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 26 janvier 2026 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Michelle Grandjean, ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Julien Pittet et Frédéric Besse.

Moudon, le 26 janvier 2026



Frédéric Besse  
Rapporteur